

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V 14 Vœu relatif aux audits énergétiques dans le cadre du Plan 1 000 immeubles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que plus de 50 000 ménages sont en situation de précarité énergétique à Paris ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de lancer un « Plan 1 000 immeubles » afin de réaliser des travaux de rénovation thermique dans les immeubles les plus énergivores ;

Considérant que l'audit énergétique des copropriétés est le premier pas vers l'engagement de ces travaux de rénovation thermique ;

Sur proposition de M. Ian BROSSAT au nom l'Exécutif, en réponse au vœu déposé par M^{me} Galla BRIDIER, MM. Yves CONTASSOT, David BELLIARD, M^{mes} Anne SOUYRIS, Aurélie SOLANS et les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris, relatif aux audits énergétiques dans le cadre du Plan 1 000 immeubles,

Emet le vœu que :

- dans le cadre de la mise en œuvre du Plan 1 000 immeubles, soit étudiée la possibilité de financer des audits énergétiques des copropriétés qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de travaux de rénovation thermique,

- dans le cas où les audits énergétiques seraient effectivement financés, cette enveloppe vienne s'ajouter à celle d'ores et déjà prévue pour le pilotage du plan, l'accompagnement technique et les aides financières aux travaux.